

Nogent-sur-Marne

Les riverains empêchent l'installation des antennes-relais

« **N** ON aux antennes-relais ! » La banderole s'étale depuis quelques jours sur la façade d'un immeuble nogentais. L'annonce, il y a quelques jours, de l'installation de deux antennes-relais pour téléphones mobiles rue François-Rolland a provoqué un véritable tollé parmi les riverains. Inquiets, l'Association des habitants du coteau et les parents d'élèves de la FCPE ont lancé ce week-end une pétition qui a recueilli 400 signatures. Hier, appre-

nant que les travaux devaient commencer dans la matinée, une trentaine de personnes se sont réunies devant le 92, rue François-Rolland pour empêcher la pose des boîtes mécaniques sur le toit. Soucieux de ne pas créer de conflit, les employés de Bouygues Télécom ont préféré rebrousser chemin. Si nul ne conteste l'utilité des antennes, les riverains reprochent au maire, signataire en 2002 d'une charte de bonne conduite avec les opérateurs, de ne pas les avoir consultés sur le choix

du lieu d'implantation. « Nous ne sommes évidemment pas contre les antennes, mais il ne nous semble pas opportun de les installer ici, à deux pas de l'école maternelle Val-de-Beauté, du collège et lycée Branly, du gymnase Marty, de la crèche-halte-garderie ou encore de la maison de retraite des Hespérides », explique Marc Arazi, de l'Association des habitants du coteau.

Parents d'élèves, riverains, retraités... tous redoutent les effets à long terme sur leur santé. « On ne connaît

pas les incidences des antennes-relais. Rien ne prouve qu'à long terme il n'y a pas de risques », s'alarme Jean-Marc Esnoux, le président de la FCPE.

« Il faut appliquer le principe de précaution, limiter la puissance des antennes et les implanter loin des équipements publics », renchérit Annie Lahmer, l'élue verte de Nogent.

Réunion le 22 octobre

Pour tenter de désamorcer la crise, Bouygues Télécom devrait organiser une exposition sur les antennes-relais la semaine prochaine à la mairie.

« Ces installations répondent aux attentes de notre clientèle. L'Office mondial de la santé a réaffirmé en 2004 que les antennes ne présentaient pas de danger pour la santé. Les rayons émis seront cinquante fois inférieurs aux seuils au-dessus desquels les scientifiques ont pu constater des effets physiologiques. Le principe de précaution est donc largement appliqué », argumente Florence Curvale, l'attachée de presse de Bouygues Télécom. Hier, la mairie — que nous n'avons pas réussi à joindre — et l'opérateur de téléphonie ont décidé d'organiser une réunion de concertation avec les riverains le 22 octobre. **N.P.**



NOGENT, HIER. L'annonce de l'installation de deux antennes relais pour téléphones mobiles rue François-Rolland a conduit les riverains à protester vivement, par le truchement d'une pétition et d'une banderole. (J.P.N.P.)

A Sucy, l'opérateur va mesurer l'électromagnétisme

A SUCY-EN-BRIE, la concertation est désormais de mise. Cet été, l'annonce de l'implantation de trois antennes-relais sur le toit d'une maison de retraite a semé un vent de panique parmi la population. Inquiète des effets — réels ou non — des ondes téléphoniques sur la santé, les riverains de la maison de retraite se sont constitués en comité de quartier.

Les antennes devant être installées sur un site privé, la mairie ne pouvait s'opposer au projet. Pour autant, elle a obtenu, le 28 sep-

tembre, que les travaux ne commencent pas avant qu'une réunion soit organisée avec toutes les parties du dossier. Cette réunion a eu lieu le 5 octobre. Après discussions, l'opérateur s'est engagé à effectuer des mesures de champs électromagnétiques et à en communiquer les résultats à la mairie. Parallèlement, Marie-Carole Ciuntu, adjointe au maire en charge du dossier, a assuré qu'il n'y aurait aucune avancée dans ce dossier sans que les riverains ne soient intimement associés à la démarche.